

Séance du 30 octobre 2014 à 19 heures

Commune de Catus – Salle des fêtes

Aujourd'hui, Jeudi trente octobre deux mille quatorze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Catus –Salle des fêtes

Etaient présents :

54 titulaires dont 7 possédant une procuration
7 suppléants dont 2 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),
M. PARNAUDEAU Willy (tit),
M. RAFFY Gilles (tit),
M. SEGOND Dominique (tit),
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), M. MUNTE Serge (tit)
procuration de M. SINDOU Géraud (tit), Mme LASFARGUES
Geneviève (tit), M. SIMON Michel (tit) procuration de Mme
LOOCK Martine (tit), Mme BOUIX Catherine (tit), M.
BOUILLAGUET Vincent (tit) procuration de Mme BONNET
Catherine (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit), Mme LENEVEU
Hélène (tit), M. SAN JUAN Alain (tit) procuration de M. TESTA
Francesco (tit), Mme BOYER Noëlle (tit), M. COLIN Henri (tit), M.
DELPECH Bernard (tit), M. COUPY Daniel (tit) procuration de Mme
LAGARDE Geneviève (tit), M. HUREAUX Roland (tit), Mme RIVIERE
Brigitte (tit),

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS

M. TILLOU José (tit),
M. DUJOL Jean-Paul (tit),
M. TAILLARDAS Claude (tit), M. VAZ Victor (tit),
M. PEYRUS Guy (tit), M. GARS Michel (sup),
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre
(sup),
M. JOUCLAS Guy (tit) procuration de M. FOURNIER Christian (tit),
Mme LANES Bénédicte (tit), M. TREIL Jean (tit),
M. PETIT Jean (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),
M. PLANAVERGNE Jean-François (sup) procuration de Mme
VALETTE Roselyne (tit),

CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES

M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),
M. MOLINIE Romuald (tit),
M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit),
M. NOUAILLES Serge (tit), M. BONNEMERE Jean-Claude (sup),
Mme VANBESIEN Joëlle (tit),
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),
M. REIX Jean-Albert (tit),
M. SABOT Aimé (tit),
M. PONS Stéphane (sup),
M. GALTHIE Jean-Noël (tit), M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup),
M. BESSEDE Arnaud (sup) procuration de Mme DESSERTAINE
Brigitte (tit),

FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS

M. CHATAIN Thierry (tit),
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD
Daniel (tit),
M. MIQUEL Gérard (tit),
M. FIGEAC Philippe (tit),
M. FERNANDEZ Pierre (tit),
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit),
M. DIOT Fabrice (tit) procuration de M. LAVAU Pascal (tit),
M. ANNES Jean-Pierre (tit),
M. HEE Gérard (tit),

PONTCIRQ
PRADINES

SAINT CIRQ LAPOPIE
SAINT DENIS CATUS
SAINT MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE RESSOURCE – Finances

Objet : Procès-verbal de mise à disposition de la voirie

A été adopté à L'UNANIMITE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 30 octobre 2014

Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Nadège DUBOR
Service : Finances

Objet : Procès-verbal de mise à disposition de la voirie

Mesdames, Messieurs,

Le transfert de compétences à un établissement intercommunal entraîne de plein droit la mise à disposition des biens utilisés pour l'exercice de cette compétence, conformément aux articles L 1321-1 à 8 du CGCT. La commune en conserve la pleine propriété.

Considérant les divers transferts de compétence voirie, sont reconnues d'intérêt communautaire toutes les voies communales et rurales revêtues à l'exception des places et des parkings.

Considérant la difficulté de retracer dans l'actif des communes la part relevant des places et parkings, il a été décidé sur proposition du Trésorier Principal de Cahors, de transférer 90 % des valeurs de voirie inscrites au 1^{er} janvier 2012 aux articles 2151 réseaux de voirie et 2152 installations de voirie.

Suite à la réception des éléments financiers en septembre 2014, il convient de délibérer sur le transfert des actifs des communes vers le Grand Cahors selon le détail des écritures retracés en annexe.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De valider le PV de mise à disposition de voirie ci annexé ;
- b- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents qui en découlent.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

